



Commune de Barberaz
Savoie

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Introduction

Le budget est l'acte fondamental de toute collectivité territoriale, traduisant en termes financiers les priorités et les orientations politiques définies par les élus. Il constitue un outil de gestion stratégique et un levier essentiel pour répondre aux besoins des administrés tout en tenant compte des contraintes financières actuelles.

Dans le cadre du cycle budgétaire, le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** représente une étape clé, fixée par l'article **L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**. Celui-ci impose aux communes de plus de **3 500 habitants** de présenter, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport détaillant :

- Les orientations budgétaires envisagées,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal, suivi d'une délibération spécifique, conformément au **décret n°2016-841 du 24 juin 2016** précisant son contenu et ses modalités de publication.

Ce débat s'inscrit dans une démarche de transparence et de responsabilité vis-à-vis des élus, permettant :

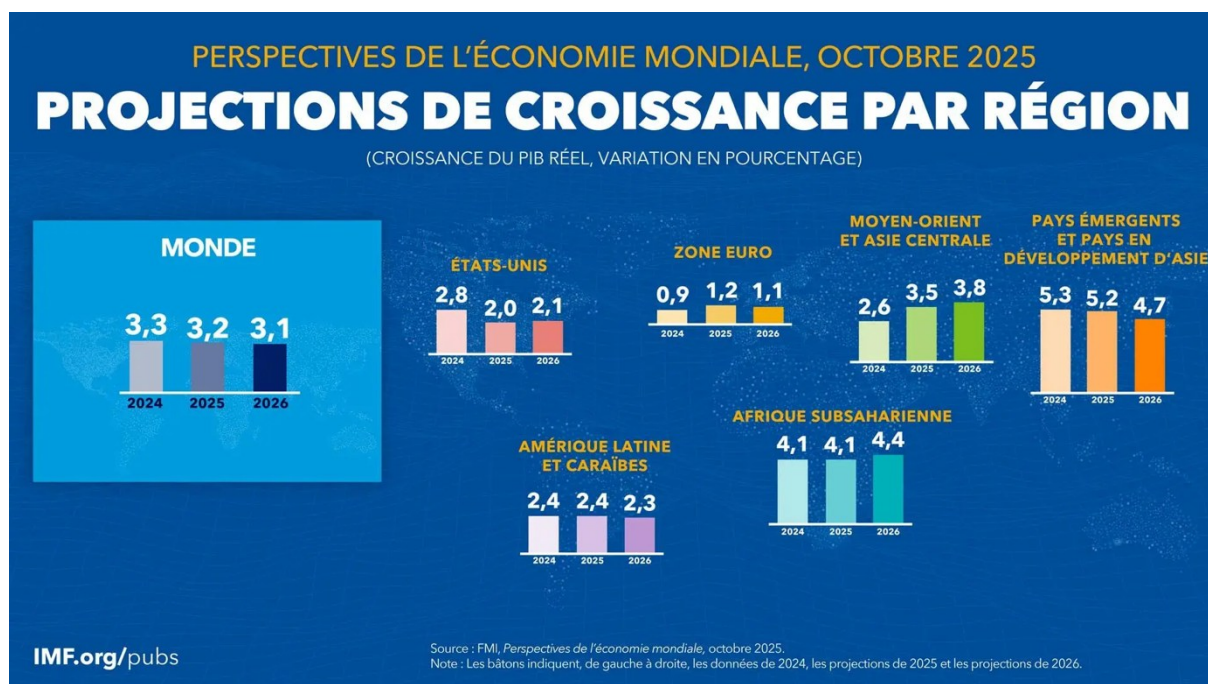
- De discuter des grandes orientations budgétaires,
- D'analyser l'évolution financière de la commune,
- De prendre en compte les priorités locales et les projets pluriannuels à inscrire dans le **budget primitif**.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB), présenté à cette occasion, constitue ainsi un document stratégique offrant une vision globale de la trajectoire financière de la collectivité et traduisant sa politique dans les actes et les moyens de la financer. Il permet d'aborder les enjeux liés à l'autofinancement, à l'investissement, et à la gestion de la dette, tout en tenant compte du contexte économique national et local.

1. Contexte économique 2025 et projection 2026

A. CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité du ralentissement économique mondial amorcé en 2024, avec une **croissance estimée à 3,1 %** selon le Fonds monétaire international (FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2025).



Source : FMI, perspective de l'économie mondiale, octobre 2025

Ce contexte demeure marqué par les effets différés des politiques monétaires restrictives menées dans les principales économies afin de contenir une inflation toujours supérieure aux niveaux cibles. Si la tension sur les prix tend à se résorber progressivement, le coût du crédit reste élevé, limitant la reprise de l'investissement productif.

Dans la zone euro, la croissance reste modérée : le FMI prévoit un redressement timide, avec une croissance « potentielle » envisagée aux alentours de 1 % à 1,5 % pour 2025-26, en l'absence de nouveaux chocs majeurs. Quant à l'inflation, elle reste au-dessus de l'objectif de la Banque centrale européenne (BCE) (2 %), avec des prévisions à un peu plus de 2,5 % dans certaines estimations pour 2025, ce qui conduit la BCE à maintenir des taux directeurs encore élevés, bien qu'en légère décrue.

Pour les collectivités locales, cette situation se traduit par un coût du financement toujours supérieur à la moyenne de la décennie précédente, réduisant les marges de manœuvre pour le lancement de nouveaux projets d'investissement. La vigilance budgétaire demeure donc de mise, dans un contexte où les dotations de l'État évoluent faiblement et où la pression sur les dépenses de fonctionnement reste forte.

B. CONTEXTE NATIONAL

En France, la **croissance du PIB** a atteint **1,1%** en 2024. Cette performance s'appuie notamment sur une consommation des ménages qui a progressé de +1% en volume, soutenue par un reflux de l'inflation, passée de +4,9 % en 2023 à +2% en 2024.

Pour 2025, les projections varient selon les institutions :

- La Banque de France, dans ses perspectives intermédiaires de septembre 2025, tablerait sur une croissance de 0,7 % pour 2025, avant une remontée à 0,9 % en 2026.
- L'INSEE a révisé à la hausse sa prévision pour 2025, la portant à 0,8 % (contre 0,6 % antérieurement).
- Par ailleurs, l'inflation est attendue en baisse, autour de 1% pour 2025, avec une légère remontée en 2026 (autour d'1,4 %).

Dans ce contexte :

- L'investissement des entreprises et des collectivités demeure contraint par le coût élevé du crédit, résultant de cycles monétaires antérieurs.
- L'inflation cumulée de 2021 à 2024, estimée entre +15 à +20 % (selon les secteurs), pèse fortement sur les coûts d'exploitation, la maintenance des infrastructures et les charges de fonctionnement.
- Le marché du travail continue de connaître des tensions sectorielles — en particulier dans les métiers de services, de la santé ou du bâtiment — ce qui rend les recrutements difficiles pour les collectivités.
- Cette situation pèse sur les communes dans leur capacité à maintenir un service public de qualité et à rester attractives, d'autant que les salaires publics apparaissent souvent moins compétitifs face aux conditions offertes dans le secteur privé ou industriel.

C. POINTS ESSENTIELS DE LA LOI DE FINANCES 2026 POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'année 2025 a été marquée par une situation budgétaire inédite : en l'absence d'adoption de la loi de finances initiale avant le 1^{er} janvier, l'État a eu recours à une loi spéciale de financement provisoire, garantissant la continuité des services publics et prorogeant les principales dotations, dont la Dotation globale de fonctionnement (DGF), sur la base des montants votés en 2024.

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) vise quant à lui à rétablir une trajectoire budgétaire pluriannuelle plus stable, dans un contexte de redressement des comptes publics et de maîtrise des dépenses de l'État.

Le 21 novembre 2025, la première partie du PLF (recettes) a été rejetée en première lecture par l'Assemblée nationale. Conformément à la procédure, le texte est désormais examiné par le Sénat dans sa version initiale, et pourra encore évoluer au cours du débat parlementaire.

1) Sur la dotation globale de fonctionnement (DGF)

- **Gel en volume et perte de pouvoir d'achat**

Le PLF 2026 prévoit une stabilisation en volume de la DGF. Compte tenu de l'inflation, ce gel équivaut à une baisse de pouvoir d'achat réel pour les collectivités, qui devront absorber l'évolution naturelle de leurs charges (masse salariale, énergie, achats courants).

➤ **Contribution du bloc local au redressement des finances publiques**

Le Gouvernement estime la contribution des collectivités territoriales à l'effort national à 4,6 milliards d'euros, tandis que d'autres analyses – notamment celles de l'Association des Maires de France – évaluent cette contribution entre 6 et 8 milliards d'euros. Cette divergence illustre l'incertitude qui entoure encore l'impact réel du PLF sur les budgets locaux.

➤ **Reconduction et renforcement du dispositif DILICO**

Le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) serait reconduit et doublé, pour atteindre environ 2 milliards d'euros. Ce mécanisme permet d'atténuer les fluctuations conjoncturelles des recettes fiscales du bloc communal. En 2026, il serait élargi à un plus grand nombre de collectivités et assorti de modalités de reversement renforcées. Barberaz devrait être épargnée.

➤ **Recentrage des dotations de solidarité**

Le gel de la DGF s'accompagne d'un recentrage des dotations de solidarité : la Dotation de solidarité urbaine (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) progressent respectivement de l'ordre de +140 M€ et +150 M€, mais cette hausse est intégrée dans l'enveloppe globale gelée, impliquant un retrait de la part forfaitaire de la DGF pour certaines communes.

2) Sur la fiscalité locale

➤ **Revalorisation modérée des bases fiscales**

Les bases locatives seraient revalorisées forfaitairement de 0,8 % en 2026, contre 1,7 % en 2025, selon le taux provisoire de l'IPCH publié le 28 novembre 2025 par l'Insee. L'Insee précise que ce chiffre de 0,8 % reste provisoire. Le taux définitif sera publié le 12 décembre 2025.

Cette hausse modérée devrait générer une progression limitée des recettes fiscales, ne compensant que partiellement l'évolution des charges, notamment en matière d'énergie et d'entretien du patrimoine.

➤ **Taxe d'habitation : régime stabilisé**

La suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales demeure pleinement effective en 2026. Les communes conservent en compensation la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), devenue une ressource essentielle pour la stabilité des recettes communales.

➤ **Transition énergétique : impacts indirects**

La baisse progressive du bouclier tarifaire sur l'énergie et les ajustements nationaux en matière de fiscalité énergétique devraient avoir des répercussions indirectes sur les budgets locaux. Les communes doivent anticiper une hausse potentielle de leurs charges de fluides.

Le PLF 2026 prévoit également la fin de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement au FCTVA (entretien des bâtiments publics, des voiries et des réseaux, informatique en nuage).

Dans un contexte national marqué par la réduction des dépenses publiques et le ralentissement de la croissance, la vigilance budgétaire reste de mise. Les communes doivent conjuguer rigueur de gestion, efficience de la dépense publique et maintien de l'investissement local, afin de soutenir l'activité économique et la cohésion sociale.

2. Les orientations budgétaires de la commune en 2026

A. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les orientations 2026 s'agissant de la section de fonctionnement, sont les suivantes :

- ✓ Contenir les dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services publics municipaux et en poursuivant des **analyses de gestion efficaces** ;
- ✓ Poursuivre l'uniformisation des pratiques d'achats des services, afin de continuer à obtenir des économies d'échelles, mais aussi **contrôler les dépenses** ;
- ✓ Renforcer la **recherche** de **financements/subventions** extérieurs pour le fonctionnement et les projets d'investissements de la commune, en particulier en lien avec l'agglomération ;
- ✓ Continuer de favoriser les économies en interrogeant régulièrement les **contrats souscrits lorsqu'ils arrivent à échéance** ;
- ✓ Optimiser la récupération des recettes : après avoir procédé à la dématérialisation des paiements, effectuer une **analyse sur chaque type de recettes**.

a. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement traduisent les moyens mobilisés par la commune pour assurer le fonctionnement quotidien des services publics et la mise en œuvre de ses politiques.

Elles se déclinent en sept chapitres budgétaires principaux, conformément à la nomenclature comptable M57 :

1. **Chapitre 011 – Charges à caractère général** : ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la commune : viabilisation, énergie, fournitures administratives, produits d'entretien, petits équipements, assurances, prestations de services (maintenance, nettoyage, entretien des espaces verts, contrats divers).
2. **Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés** : ce poste retrace les rémunérations principales et accessoires des agents titulaires et contractuels, ainsi que les cotisations sociales et charges patronales. Son évolution dépend principalement du glissement vieillesse technicité (GVT), des revalorisations du point d'indice, et des mesures d'attractivité ou de fidélisation des agents.
3. **Chapitre 014 – Atténuations de produits** : il concerne les reversements obligatoires liés à certaines recettes perçues (remboursements, dégrèvements, compensations fiscales, etc.).

Ces dépenses correspondent à des ajustements comptables affectant directement certaines recettes communales.

4. **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : ce chapitre regroupe les contributions et subventions versées par la commune à des organismes tiers (associations, établissements publics, etc.), ainsi que les indemnités des élus municipaux.
5. **Chapitre 66 – Charges financières** : il comprend les intérêts des emprunts contractés par la commune ainsi que les frais liés à la gestion de la dette. Leur évolution dépend du niveau d'endettement, des taux d'intérêt et de la politique d'emprunt de la collectivité.
6. **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : ce poste regroupe des opérations non récurrentes, telles que des pénalités, dépréciations ou régularisations budgétaires ponctuelles. Leur poids demeure marginal mais peut traduire des événements exceptionnels ou des corrections comptables.
7. **Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions** : ce chapitre retrace les montants provisionnés pour l'usure des équipements communaux et la couverture des risques potentiels. Les dotations aux amortissements permettent de constater la perte de valeur du patrimoine et d'assurer une politique d'investissement durable et sincère.

Les dépenses des 4 dernières années affectées à chacun de ces chapitres se décomposent comme suit :

Chapitre	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 DM, DM2, DM3 (à voter 17/12/2025)	CFU 2025 prévisionnel	DOB 2026
011 - Charges à caractère général	824 601 €	1 242 202 €	1 363 080 €	1 326 748 €	1 275 748 €	1 250 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 041 060 €	2 566 677 €	2 616 050 €	2 611 418 €	2 590 157 €	2 806 847 €
014 - Atténuations de produits	48 289 €	58 606 €	73 173 €	30 000 €	28 500 €	30 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	282 992 €	680 393 €	298 378 €	345 045 €	317 441 €	325 000 €
Total charges de gestion courante	3 196 942 €	4 547 878 €	4 350 682 €	4 313 211 €	4 211 846 €	4 411 847 €
66 - Charges financières	18 955 €	58 383 €	49 370 €	180 003 €	180 000 €	135 000 €
67 - Charges spécifiques	259 €	0 €	1 321 €	24 500 €	16 000 €	15 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Total des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	3 216 156 €	4 606 261 €	4 401 373 €	4 520 214 €	4 410 346 €	4 564 347 €

En 2024 et 2025, les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire hors opérations d'ordre, se stabilisent autour de 4,4 et 4,5 M€. Cette stabilité traduit une maîtrise des charges courantes dans un contexte encore marqué par l'inflation.

Les charges à caractère général (chapitre 011) diminuent de plus de 87 000€ en 2025, notamment grâce à la baisse des coûts de viabilisation des bâtiments. Cette évolution résulte à la fois d'une légère diminution des tarifs de l'énergie, après deux années de forte hausse, et de la réduction des consommations énergétiques. Plusieurs bâtiments ont en effet bénéficié de rénovations améliorant leur performance (isolation, chauffage, équipements plus efficaces), tandis que la généralisation de bonnes pratiques de gestion et d'outils de régulation a permis d'optimiser les usages et de maîtriser durablement les dépenses.

Les travaux de rénovation réalisés sur de nombreux bâtiments municipaux permettent près de 40% d'économie sur les consommations énergétiques depuis 2019.

Les charges de personnel (chapitre 012) affichent une augmentation entre 2024 et 2025 qui s'explique principalement par plusieurs évolutions organisationnelles. D'une part, la création d'un poste en cuisine au sein de la crèche est devenue nécessaire depuis la prise en charge interne de la préparation des repas. D'autre part, la collectivité a créé un emploi d'agent de police municipale afin de renforcer la présence sur le territoire. Enfin, l'entretien des bâtiments a été réinternalisé, entraînant l'intégration de nouvelles missions et des effectifs correspondants. L'ensemble de ces décisions contribue ainsi à la hausse des charges de personnel sur l'exercice 2025.

Toutefois, il est constaté une baisse significative d'environ 100 000 € entre le budget prévisionnel 2025 et le CFU 2025. Cette diminution s'explique essentiellement par plusieurs facteurs. Tout d'abord, le poste de directrice de crèche n'a pas été remplacé temporairement. Par ailleurs, le recrutement prévu d'un agent de police municipale n'a pas pu être mené à terme en raison d'un manque de candidatures, entraînant l'absence de la dépense correspondante. Il en est de même pour les postes dédiés à l'entretien des bâtiments communaux. S'ajoutent également des validations de service non réalisées pour un montant d'environ 10 000 €, ainsi que 35 000 € d'Allocations d'Aide au Retour à l'Emploi qui n'ont finalement pas été mobilisées. L'ensemble de ces éléments contribue à la réduction observée des charges de personnel au CFU 2025.

Pour 2026, le DOB prévoit un niveau de dépenses de 4,56 M€.

En 2026, les charges à caractère général devraient se maintenir à un niveau maîtrisé, malgré un contexte économique encore incertain.

Les coûts de viabilisation pourraient augmenter modérément. En effet, selon plusieurs sources, la fin du mécanisme ARENH à compter du 1^{er} janvier 2026 exposerait les collectivités à des tarifs d'électricité plus volatils et potentiellement plus élevés (+15 % à +20 % selon les estimations). Cette tendance pourrait se traduire par une hausse des coûts unitaires d'électricité et de gaz, partiellement compensée par les effets durables des travaux de rénovation énergétique et des actions de sobriété engagées dans les bâtiments communaux.

Les autres postes de dépenses — entretien, fournitures, prestations de services — devraient évoluer de façon plus modérée, à hauteur de l'inflation ou légèrement au-dessus, grâce à la renégociation de certains contrats et à une politique d'achat optimisée.

Selon l'observatoire des finances et de la gestion publique locale, **les primes d'assurance** des communes ont enregistré une hausse inédite en 2024, de l'ordre de +22,9 % en moyenne, en lien avec la montée des risques climatiques, l'inflation des coûts de réparation et la conjoncture assurantielle dégradée. Les données pour 2025 sont en cours de consolidation mais les résultats comme les projections pour 2026 ne laissent guère présager de retour à la modération : les tendances de fond (climat, inflation, réassurance, sinistralité) devraient maintenir la pression tarifaire. En conséquence, il apparaît indispensable d'anticiper des marges budgétaires plus élevées pour l'assurance des bâtiments et biens communaux.

En 2026, **le chapitre 012 relatif aux charges de personnel** est estimé en hausse de près de 216 000€, soit 8%, et devrait s'établir à hauteur de 2 806 847€.

L'augmentation des dépenses de personnel pour 2026 s'explique principalement par plusieurs mesures nationales ayant un impact direct sur la masse salariale :

- Le recensement de la population 2026, pour un coût estimé à 27 000 € ;
- Les évolutions salariales obligatoires, incluant les avancements d'échelon et de grade ainsi que la revalorisation du SMIC, pour un impact d'environ 17 000 € ;
- La participation employeur à la complémentaire santé, devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2026, représentant 14 000 € ;
- L'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, dont la hausse progressive s'étale sur quatre ans à compter de 2025. Pour 2026, le taux passera de 34,65 % à 37,65 %, générant un surcoût évalué à 26 000 €.

Ces mesures représentent une évolution de 84 000 €, entièrement imputable à des décisions de l'État, sans marge d'action pour la collectivité.

L'évolution complémentaire de la masse salariale, au regard du réalisé 2025, correspond à la prise en compte en équivalent temps plein en 2026 de postes non pourvus en 2025 mais en cours de recrutement (agent de police municipale et de cuisine en crèche), ainsi qu'aux remplacements liés aux absences dans les services.

Les orientations 2026 s'articulent autour de trois priorités :

- **Poursuivre la rationalisation budgétaire** : la commune s'engage à poursuivre ses efforts pour réaliser des économies et continuer à explorer toutes les pistes permettant une gestion optimale des dépenses : centralisation des achats entre les différents services municipaux, mutualisation avec d'autres communes (électricité, gaz, pellets, papeterie...), vigilance sur les dépenses récurrentes (informatique, téléphonie, affranchissement) et développement de la maintenance préventive (ex. : broyage des déchets verts).

La maîtrise des consommations d'énergie doit rester un axe central et prioritaire de l'action communale, la réduction des dépenses énergétiques constituant un levier majeur d'équilibre budgétaire. La commune poursuivra donc, avec une intensité renforcée, les actions engagées : optimisation des réglages et des amplitudes horaires de chauffage et d'éclairage ; déploiement progressif d'équipements plus sobres (LED, régulation, détecteurs) ; suivi fin des consommations bâtiment par bâtiment, permettant d'identifier rapidement les dérives et les gisements d'économie ; accompagnement des usages dans les écoles, équipements sportifs et bâtiments administratifs.

- **Optimiser certaines missions** : entretien, ménage, maintenance ou voirie, lorsque cela s'avère plus efficace et moins coûteux, avec un renforcement des moyens matériels pour les agents.
- **Garantir une gestion durable et optimisée** : concilier rigueur financière, efficacité des services et qualité d'accueil des usagers.

En poursuivant ces orientations, la commune réaffirme son engagement en faveur d'une gestion durable et responsable des finances publiques, tout en maintenant une qualité de service élevée pour les usagers.

Les dépenses de personnel :

Elles représentent **près de 61% des charges de fonctionnement**, proportion dans la fourchette moyenne nationale.

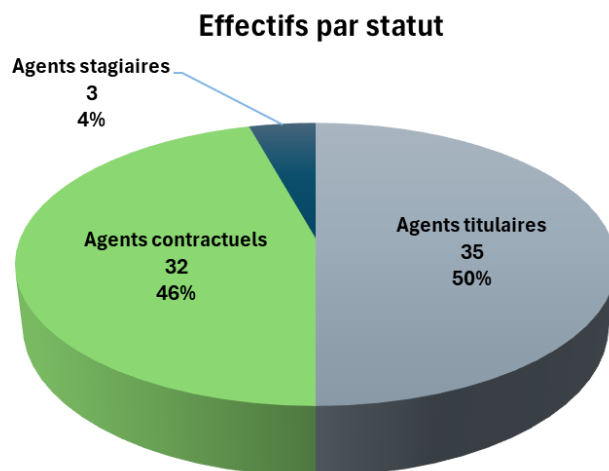
✓ *Zoom sur les effectifs*

Au 31/12/2025, la commune compte **70 agents rémunérés et 6 agents en disponibilité et 1 agent en disponibilité d'office (0.8 ETP) dans l'attente de sa retraite pour invalidité**, (représentant 54.92 ETP rémunérés) répartis comme suit :

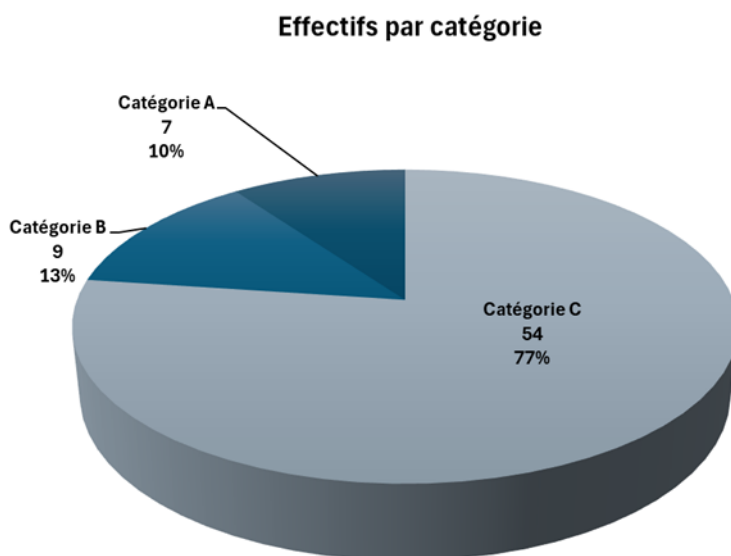
Ø 35 agents titulaires

Ø 32 agents contractuels

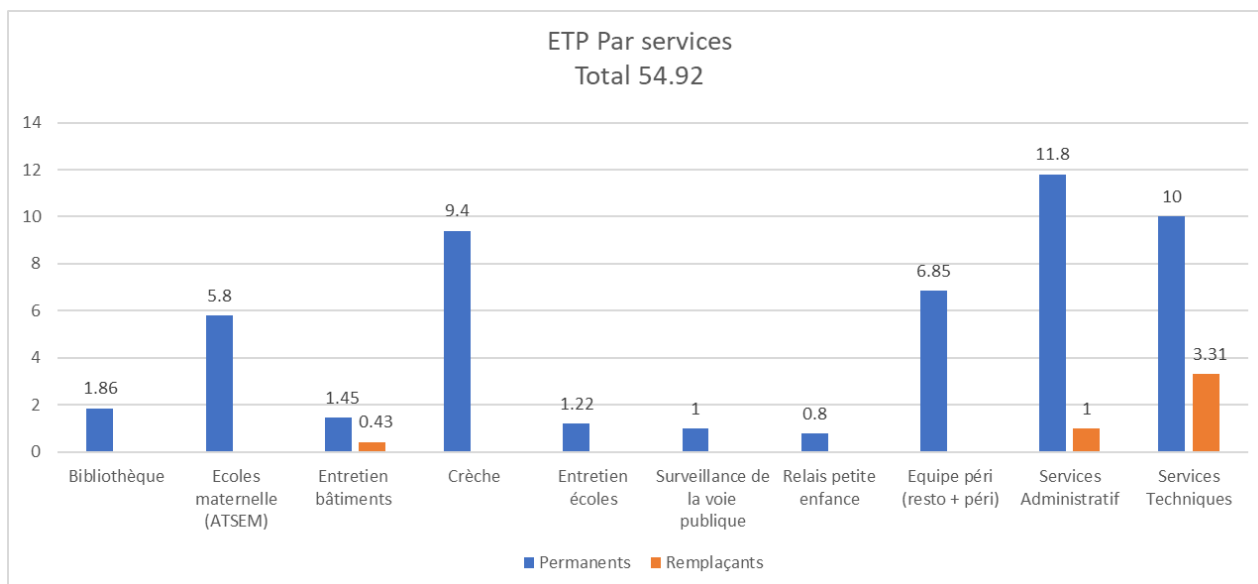
Ø 3 agents stagiaires



La structure des effectifs de la commune reste sensiblement identique à celle de 2024 (deux agents titulaires en arrêt de longue durée ont été admis à la retraite) avec **77% d'agents de catégorie C** (répartis au sein des services techniques, petite enfance, périscolaire et scolaire), **13 % d'agents de catégorie B** et **10% de cadres**.



On constate que **47 % des effectifs de la commune** interviennent directement (hors agents administratifs encadrants) dans les **services liés à la petite enfance/enfance** (ATSEM, multi-accueil, RPE et équipe périscolaire).



Il est à noter que 2 agents sont à temps partiel thérapeutique au 31/12/2025 (1 à 50% et 1 à 60%), ce qui impacte les effectifs dans certains services.

Les effectifs sont majoritairement féminins (à 76%) et bien répartis en termes de classe d'âge car 56% des agents ont entre 18 et 45 ans et 44 % ont entre 45 et 65 ans.

✓ *Les masses financières*

Les charges de personnel présentent une évolution légèrement décroissante entre 2024 et 2025. Le Compte Financier Unique (CFU) 2024 s'établissait à 2 616 050€, tandis que le prévisionnel pour la fin de l'exercice 2025 ressort à 2 590 157€, soit une diminution de 25 893€.

Cette exécution inférieure au prévisionnel résulte principalement du non-remplacement temporaire de certains postes, de validations de service générant un léger décalage de charges et d'économies ponctuelles liées à des situations de mise en disponibilité ou d'absences.

Le nombre de jours d'arrêt de maladie ordinaire a diminué de 30 % entre 2024 et 2025. Les congés de maladie ordinaire quant à eux passent de 1707 jours à 1311 jours soit -396 jours (arrêts enregistrés au 18/11/2025 jusqu'au 31/12/2025). Les jours d'arrêts de travail en congé de longue maladie passent de 905 jours à 90 jours. L'un des agents est parti à la retraite le 01/04/2025 et le deuxième a repris ses fonctions.

L'assurance statutaire de la collectivité (pour les titulaires) et la Sécurité Sociale (pour les non titulaires) viennent en partie combler ces pertes (113 719.77 € pour les remboursements d'IJ par l'assurance Relyens au 07/11/2025 et 3 595.57 € par la CPAM au 15/10/2025).

Après un important travail de remise à plat des rémunérations en 2023/2024, la commune poursuit ses actions en vue de reconnaître et fidéliser les personnels en améliorant les conditions de travail, en promouvant la qualité de vie au travail et en déployant des actions de formations.

De même, la mutualisation avec l'EHPAD est compensée par une refacturation du temps de travail des agents sur la base d'un ETP (0,25 % du temps de la DGS, 0.25% du temps de la Responsable service à

la population, 0,25% de la Responsable RH et 0,25% du responsable finances) à laquelle s'ajoutent des frais de mise à disposition d'agents des services techniques soit, en 2025, un montant de 99 000€. Ce montant est réactualisé en CA du CCAS chaque année.

En 2026, les charges de personnel devraient s'établir à hauteur de 2 806 847 €, représentant 61% des charges réelles prévisionnelles de fonctionnement.

Des Dotations aux amortissements plus précises avec les nouvelles normes comptables publiques

Depuis la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57, la commune doit enregistrer l'amortissement de ses immobilisations à compter de leur date réelle de mise en service, et non plus au 1er janvier de l'année suivante comme dans les anciennes nomenclatures.

Cette évolution, conforme aux normes comptables publiques modernisées, permet une meilleure traduction de la réalité économique des investissements, mais rend en contrepartie plus difficile l'anticipation exacte du montant annuel des dotations, notamment en début d'exercice. En effet, celles-ci dépendent désormais des dates prévisionnelles d'achèvement et de livraison des opérations.

À ce stade du DOB, la dotation aux amortissements pour l'année 2026 est estimée à 300 000€ (326 000€ en 2025). Ce montant sera affiné et ajusté lors de l'élaboration du budget primitif, en fonction de l'avancement réel des opérations d'investissement mises en service au cours de l'exercice.

Les autres charges de gestion courantes (ch 65) restent stables

Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) demeurent globalement stables, avec un total de dépenses prévu pour l'année 2025 s'élevant à 325 000€. Les principaux postes budgétaires de ce chapitre incluent la participation au Syndicat Intercommunal Jeunesse, (SIVU), s'élevant à 120 000€, ainsi que les indemnités versées aux élus, fixés à 118 500€.

Par ailleurs, le budget dédié aux subventions aux associations s'élève à hauteur de 35 000 €, confirmant la volonté de soutenir le tissu associatif local. De son côté, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) bénéficie d'une subvention évaluée à 14 000€, traduisant un engagement constant envers les actions sociales de proximité.

Pour 2026, les volumes financiers associés à ces postes devraient rester globalement stables, dans la continuité des exercices précédents, permettant de répondre aux priorités locales dans les domaines éducatif, social, culturel et citoyen, tout en préservant l'équilibre global des finances communales.

Les charges financières (ch 66)

Les intérêts de la dette s'élèveront, en 2026, à 135 000 € (179 394 € en 2025).

b. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 DM, DM2, DM3 (à voter 17/12/2025)	CFU 2025 prévisionnel	DOB 2026
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	375 053 €	493 199 €	529 739 €	499 957 €	495 000 €	475 000 €
73 - Impôts et taxes	210 866 €	168 102 €	168 102 €	168 102 €	168 102 €	168 102 €
731 - Fiscalité locale	2 838 985 €	3 395 903 €	3 529 754 €	3 623 749 €	3 585 749 €	3 680 000 €
74 - Dotations et participations	470 993 €	662 853 €	678 305 €	759 779 €	795 000 €	740 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	87 860 €	378 633 €	360 985 €	225 669 €	203 000 €	225 000 €
76 - Produits financiers	11 €	20 €	20 €	0 €	18 €	18 €
77 - Produits spécifiques	38 794 €	4 863 €	194 797 €	24 834 €	24 038 €	0 €
013 - Atténuations de charges	76 422 €	36 834 €	50 537 €	207 000 €	145 000 €	130 000 €
Total des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	4 098 983 €	5 140 407 €	5 512 238 €	5 509 090 €	5 415 907 €	5 418 120 €

Les produits des services du domaine public

Les produits des services du domaine public constituent une composante essentielle des recettes communales. Ils proviennent principalement des services scolaires (périscolaire et restauration) ainsi que du service de la crèche qui représentent à eux seuls environ 65 % du chapitre 70.

La modernisation des modalités de paiement, notamment grâce à la mise en place du règlement en ligne via PayFiP pour les factures de la crèche et du périscolaire, a permis d'améliorer de manière significative le taux de recouvrement depuis 2023.

Ces recettes sont complétées par plusieurs reversements :

- une contribution de 10 000 € versée par le SIVU au titre de l'occupation des locaux communaux ;
- une participation notable de 99 000 € versée par l'EHPAD Les Blés d'Or pour la mise à disposition d'agents communaux et matériel mis à disposition.
- un reversement de 27 000€ (au lieu des 67 000 € prévus initialement au BP 2025) provenant du GFP de rattachement Grand Chambéry destiné à l'entretien et à l'éclairage des voiries intercommunautaires. La ligne 70876 a été diminuée de 40 000€ lors de la DM1 pour correction section imputation VIC CHY.
- Il convient par ailleurs de préciser que la subvention liée à la mise en œuvre de la cantine à 1 €, dispositif visant à renforcer l'accès à une restauration scolaire abordable, est retracée au chapitre 74.

L'ensemble de ces recettes illustre une gestion diversifiée et optimisée des produits issus des services publics locaux.

On constate cependant une baisse de 53 738€ entre 2024 et 2025 – liée, d'une part à la correction d'imputation du reversement de 40 000€ destiné à l'entretien et à l'éclairage des voiries intercommunautaires, et d'autre part à des régularisations de 2023 sur l'exercice 2024.

La fiscalité directe

Aucune augmentation des taux d'imposition du foncier bâti et du foncier non bâti n'est envisagée pour l'exercice 2026, dans la continuité des orientations fiscales retenues depuis 2023.

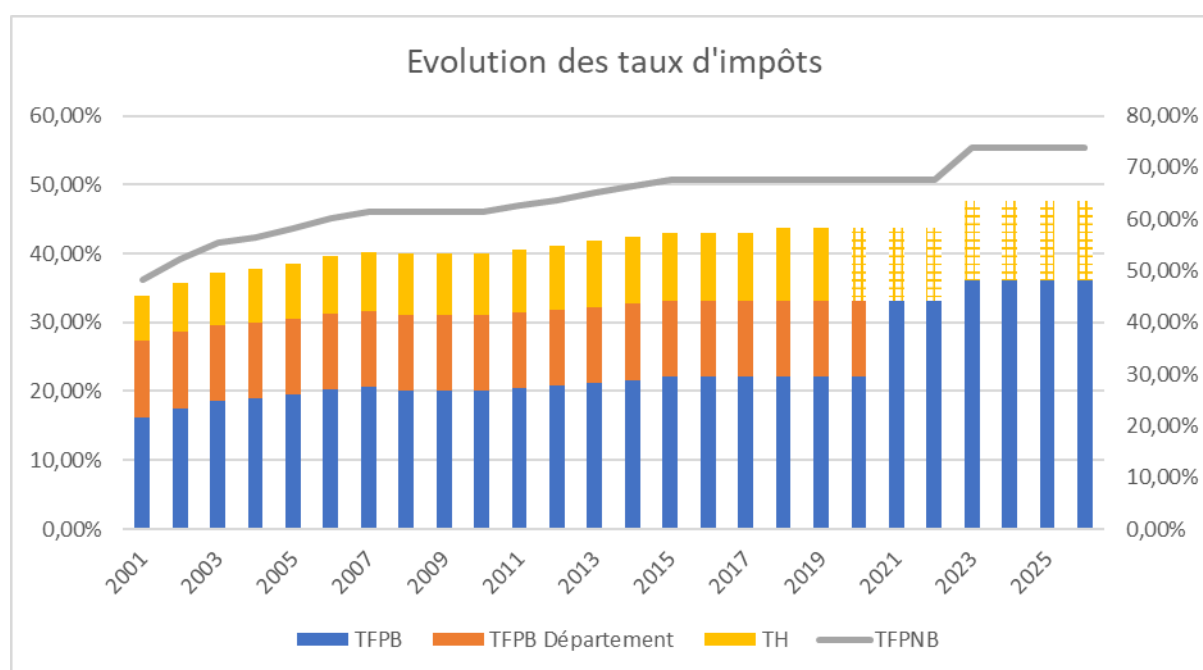
Les taux de **Taxe foncière** s'établissent respectivement à **36,11%** pour la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties et **73,74%** pour la Taxe foncière sur les Propriété Non Bâties.

Le taux de la **Taxe d'habitation** s'élève quant à lui à **11,48%**.

Du fait du classement de la commune en zone tendue de logement, de l'application de la Taxe sur les Logements Vacants, une **majoration** de la part communale de la cotisation sur la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) a été décidée à hauteur de **60%** ; elle est maintenue en 2026.

Ce maintien est possible tant que Barberaz figure dans le périmètre national des zones tendues fixé par décret.

Il est également rappelé que la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) est quant à elle désormais intégralement perçue par l'État, la recette ayant été retirée aux communes.



Les recettes fiscales communales connaîtront probablement une légère progression en 2026, liée à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, qui constituent la base de calcul des impôts directs locaux. **Pour 2026, la revalorisation est envisagée à 0,8% (contre 1,7% en 2025).** Le taux définitif sera connu mi-décembre.

Cette évolution concernera principalement la taxe foncière, devenue la principale ressource d'impôt direct pour la commune (près de 90 % des recettes fiscales directes depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales).

Elle constituera ainsi une source modérée mais utile de consolidation des recettes, contribuant au maintien d'un équilibre budgétaire durable, dans un contexte de tension sur les finances locales.

Le montant cumulé de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation perçu par la Commune en 2025 s'élève à 3 303 277€.

Pour 2026, ce produit fiscal est estimé à 3 328 084€, soit une progression d'environ **24 807€**.

Compensations fiscales

En 2025, le montant total des compensations versées par l'État au titre des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties, des propriétés non bâties et de la taxe d'habitation s'élève à **46 170 €**.

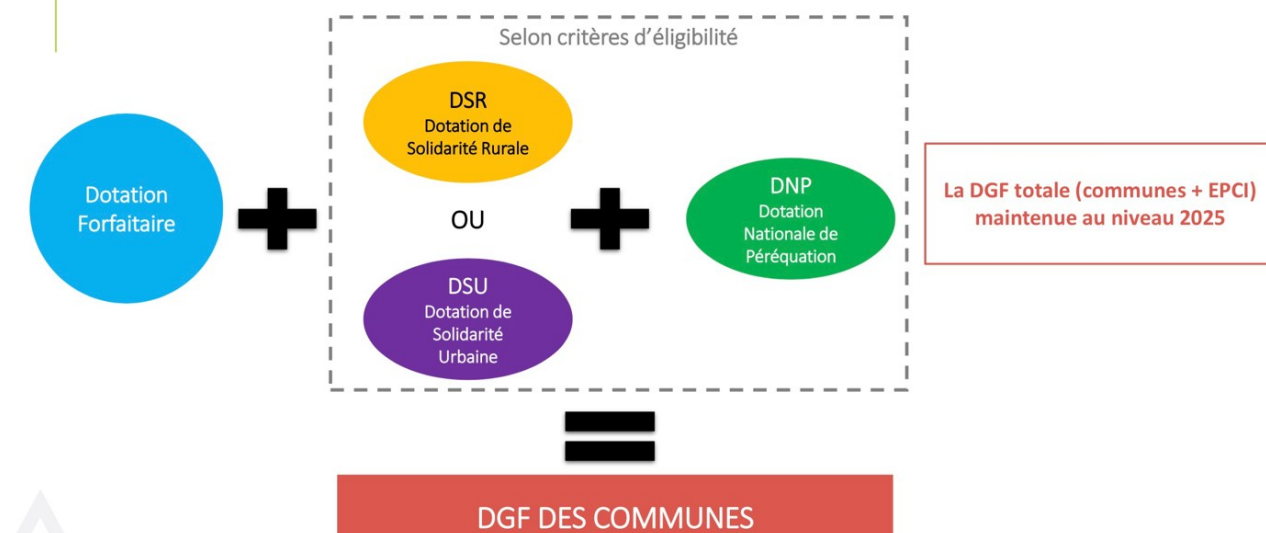
Pour 2026, le projet de loi de finances prévoit l'application d'un coefficient de minoration de 0,75 sur la compensation liée à l'abattement de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels. Cette compensation, qui représentait 10 477 € en 2025, diminuerait ainsi d'environ 2 600 € dès 2026. En intégrant cette évolution et en supposant la stabilité des autres dispositifs, **le montant global des compensations pour l'exercice 2026 peut être estimé à environ 43 500 €**.

Dotations et participations

• Dotation globale de fonctionnement

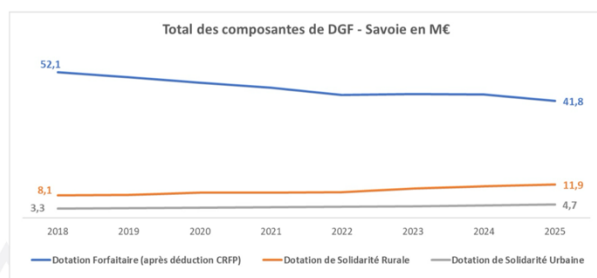
L'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement devrait rester stable en 2026, dans la continuité des exercices précédents (27,4 milliards d'euros au niveau national en 2025).

CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES



EVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA DGF DEPUIS 2018 EN M€

Communes savoyardes



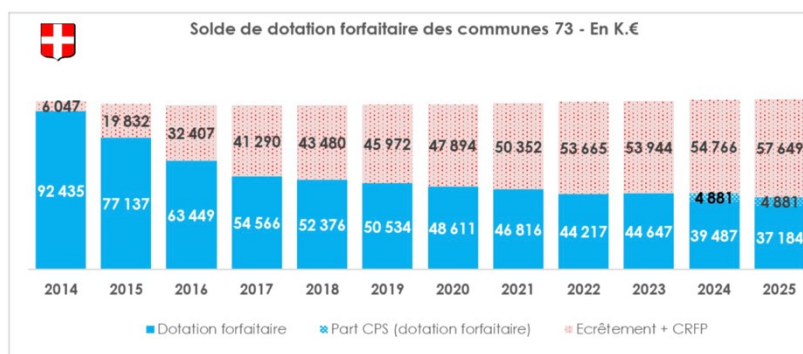
Depuis 2018, les communes savoyardes ont perdu plus de 10 M€ de dotation forfaitaire.

Même si la DSR et la DSU progressent sur la période, les gains sont loin de compenser la perte subie sur la fraction forfaitaire.

AGATE

En 2025, la commune a perçu une Dotation globale de fonctionnement (DGF) d'un montant de 352 090 €. Dans l'attente des données consolidées pour 2026 et par mesure de prudence, l'estimation retenue pour 2026 intègre une diminution de 3 %, soit une **prévision de 341 527 €**.

L'EFFORT DES COMMUNES SAVOYARDES DEPUIS 2014



Les communes savoyardes ont perdu plus de la moitié de leur dotation forfaitaire depuis la mise en œuvre de la CRFP (72 communes ne perçoivent plus cette dotation).

En 2023, pour la 1^{ère} année depuis 2014, la DGF a été abondée et aucun écrêtement n'avait été appliqué.

En 2024 => abondement également mais avec le retour de l'écrêtement

En 2025 : pas d'abondement mais maintien de l'écrêtement : diminution de - 3 % du montant notifié en 2024 sauf spécificité du territoire (perte de population) => idem pour 2026

AGATE

Participations de la Caisse d'Allocations Familiales

Le maintien de la participation de la CAF, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), est confirmé pour le fonctionnement de la crèche et du Relais Petite Enfance.

Pour 2025, les recettes attendues s'élèvent à 321 354 €. Elles progressent par rapport à 2024, principalement en raison de l'intégration, dans le calcul des prestations, de la fourniture des couches et des repas à la crèche.

Pour 2026, une nouvelle hausse est anticipée. Elle résulte :

- de la prise en compte sur une année pleine de la fourniture des couches et des repas,
- et de la revalorisation de 2 % de la PSU, annoncée par la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées lors de l'examen du PLFSS.

Les recettes attendues pour 2026 sont estimées à 325 000 €.

B. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses destinées à développer et pérenniser le patrimoine communal. Elle se compose de plusieurs catégories principales :

- Les acquisitions immobilières et foncières, qui permettent l'extension du territoire communal ou l'aménagement de nouveaux équipements ;
- Les travaux d'équipement structurants, généralement inscrits dans des projets pluriannuels ;
- Les investissements récurrents d'entretien et de modernisation des équipements existants, afin de maintenir leur niveau de service ;
- Les achats de matériel et d'équipements nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Le remboursement du capital des emprunts, correspondant au financement antérieur des investissements.

Ainsi, la section d'investissement traduit la stratégie de développement de la commune et conditionne sa capacité d'action future.

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2025, elles s'élèvent à 4 835 563 € et se répartissent principalement en deux catégories :

- les dépenses d'équipement : 4 161 268,21€
- le remboursement en capital de la dette : 340 000€

Les 334 294,79€ restant concernent notamment des opérations d'ordre, des subventions versées ou des dépenses techniques liées aux projets en cours.

Les dépenses d'équipement

Elles se décomposent en deux catégories principales : d'une part, des opérations structurantes identifiées comme des investissements ponctuels ou temporaires, généralement étalées sur plusieurs exercices budgétaires, et d'autre part, des programmes récurrents visant à entretenir ou moderniser les infrastructures existantes, tels que les travaux réguliers sur les bâtiments publics, les écoles ou d'autres équipements communaux.

Compte budgétaire	Libellé	CA 2024	BP 2025	Réalisé au 31/12/25
202301	Bâtiments et patrimoine	897 789,45 €	107 887,10 €	46 348,98 €
202302	Équipements	87 236,32 €	208 987,97 €	208 987,97 €
202303	Groupes scolaires	3 928,89 €	15 532,20 €	10 966,23 €
202304	Mobilités douces	3 965,95 €	8 680,00 €	4 480,00 €
202305	Opération Albanne	3 263 432,05 €	2 907 767,51 €	2 907 755,19 €
202306	Rénovation énergétiques	1 288 012,94 €	365 550,00 €	364 628,35 €
202307	Tiers Lieu	40 731,37 €	159 020,00 €	141 293,60 €
202308	Urbanisme et Foncier	21 485,73 €	47 512,00 €	45 296,96 €
202309	Végétalisation, Maraîchage et jardins partagés	-00 €	32 530,00 €	32 279,59 €
202310	Voiries, aménagements urbains	263 872,03 €	420 469,12 €	396 129,99 €
202311	Eau, air Climat	24 711,19 €	5 600,00 €	3 101,35 €
	Opérations individualisées	5 895 165,92 €	4 279 535,90 €	4 161 268,21 €

Les orientations d'investissement 2026

Les orientations d'investissement pour l'année 2026 s'inscrivent dans la continuité du Programme pluriannuel d'investissement engagé par la commune autour de la transition écologique, de la modernisation du patrimoine communal et de l'amélioration du cadre de vie.

- **L'achèvement de la restructuration du groupe scolaire Albanne - 18 k€**

Après la livraison de la nouvelle école maternelle et de la nouvelle salle de restauration scolaire au premier trimestre 2025, l'année 2026 constitue une étape de finalisation des derniers investissements nécessaires à la mise en service complète de l'établissement : travaux du préau, aménagement de la cour de récréation. Ce programme vise à accompagner l'évolution démographique, améliorer les conditions d'accueil des élèves et répondre aux exigences contemporaines en matière d'accessibilité, de confort et de performance énergétique.

- **La poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments publics - 35k€**

Dans le prolongement des investissements réalisés depuis 2023, la commune poursuivra l'amélioration de la performance énergétique de ses équipements, notamment dans une logique de réduction durable des consommations et des charges de fonctionnement.

- **Le développement des mobilités douces - 158k€**

Des aménagements complémentaires seront nécessaires pour sécuriser et structurer les cheminements piétons et cyclables (Lélia / Vignes), en cohérence avec la stratégie de mobilité apaisée de la commune.

- **Le déploiement du tiers-lieu culturel « Le Percolateur » - 82k€**

Des investissements complémentaires permettront de poursuivre les aménagements et la mise en conformité du lieu afin d'accompagner la pleine ouverture au public et la diversification de ses usages courant 2026.

- **Les actions en faveur de la nature en ville - 205€**

La végétalisation des espaces publics (Concorde, Crèche) et le soutien aux jardins partagés (Jardins du Bondat) contribueront à renforcer la résilience climatique du territoire, tout en améliorant le cadre de vie.

- **L'amélioration des équipements publics et la sécurisation de la voirie - 281k€**

La rénovation des aires de jeux, l'aménagement de la place de la Mairie, l'aménagement du cimetière, la rénovation des terrains de tennis ou encore la réfection de chaussée rue Libération et des Belledonnes.

Ces investissements concilient amélioration des services publics, sécurité des usagers, modernisation des équipements et transition environnementale au bénéfice des habitants.

Le remboursement de l'emprunt

La part du remboursement en capital des emprunts en cours de la commune s'élèvera à 367 578€ en 2026 (332 093€ en 2025).

b) Les recettes d'investissement

Chapitre	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025 DM, DM2, DM3 (à voter 17/12/2025)	CFU 2025 prévisionnel	DOB 2026
10- Dotations, fonds divers et réserves	139 885 €	627 960 €	186 450 €	810 944 €	793 922 €	580 000 €
13- Subventions d'investissement	163 515 €	110 298 €	654 157 €	1 958 359 €	1 955 602 €	240 000 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé		1 100 000 €		1 500 000 €	1 500 000 €	500 000 €
16- Emprunts et dettes assimilées	2 000 600 €	800 €	3 853 459 €	221 674 €	221 674 €	0 €
Total des recettes d'investissement (hors opérations d'ordre)	2 304 001 €	1 839 057 €	4 694 066 €	4 490 976 €	4 471 198 €	1 320 000 €

Les subventions/dotations d'investissement :

Les recettes de subventions et dotations perçues pour le moment en 2025 s'élèvent à 1,95M€.

Pour chaque nouveau projet, une étude approfondie est menée afin d'identifier les subventions mobilisables auprès des financeurs potentiels.

Pour 2026, les subventions sont estimées à 240 000€.

Dotations, fonds divers et réserves :

Avec l'automatisation de la gestion du FCTVA, la commune perçoit désormais la compensation de TVA en année N+1 sur la base des dépenses TTC d'investissement réalisées en année N.

Ainsi, pour 2025, le montant du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de 2024, s'élève à **789 443 €**.

Pour 2026, sur la base des dépenses d'investissement 2025, le montant prévisionnel du FCTVA est estimé à **570 471 €**.

Excédent de fonctionnement capitalisé

Alors que le cycle budgétaire 2025 n'est pas encore clôturé, il est trop tôt pour arrêter avec certitude le montant qui pourra être affecté au compte de réserve 1068 lors du budget primitif 2026.

Néanmoins, les projections actuelles indiquent un résultat de fonctionnement prévisionnel positif, estimé à 1 310 128€.

Ce niveau d'excédent offre à la commune des capacités d'action pour l'année à venir. Il permettrait notamment d'envisager un virement à la section d'investissement d'au moins 500 000 €, tout en préservant l'équilibre général du budget et un fonds de roulement solide pour 2026.

L'estimation du nouveau montant à transférer en 2026 dépendra notamment :

- du résultat définitif de l'exercice 2025,
- des besoins d'arbitrage liés au programme d'investissements 2026,

Les dépenses d'équipement pourraient se situer entre 1,2 et 1,6 M€ et concerner notamment :

Opérations	2026 (1)	2026 (2)
BATIMENTS ET PATRIMOINE	192 000 €	256 000 €
EQUIPEMENTS	220 000 €	293 333 €
GROUPES SCOLAIRES	36 400 €	48 533 €
MOBILITES DOUCES	118 300 €	157 733 €
OPERATION ALBANNE	14 900 €	19 867 €
RENOVATION ENERGETIQUE	55 500 €	74 000 €
TIERS LIEU	68 000 €	90 667 €
URBANISME FONCIER	41 400 €	55 200 €
VEGETALISATION MARAICHAGE ET JARDINS PARTAGES	215 900 €	287 867 €
VOIRIE, AMENAGEMENTS URBAINS	234 100 €	312 133 €
EAU AIR CLIMAT	3 500 €	4 667 €
TOTAUX	1 200 000 €	1 600 000 €

4. INFORMATIONS RELATIVES A LA DETTE

A. LA DETTE : ENCOURS, STRUCTURE ET PERSPECTIVES

Encours de dette

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la dette est de : **7 027 073€** soit environ **1 254 € par habitant**. Elle se répartit comme suit :



La dette est constituée de neuf prêts : six emprunts à taux fixe, deux prêts à taux variable et un prêt à taux révisable.

En 2025, la commune a remboursé 340 000 € de capital et 179 000€ d'intérêts. Pour 2026, le plan de dette prévoit un remboursement de 367 578€ de capital et 135 000€ d'intérêts, traduisant une stabilisation globale de la charge de la dette, avec une diminution notable du coût des intérêts.

La charge financière diminue principalement en raison de la baisse continue du taux du Livret A, indexation qui concerne les deux emprunts les plus élevés de la commune : 3 % jusqu'au 1er février 2025, 2,4 % du 1er février au 31 juillet 2025, 1,7 % depuis le 1er août 2025.

Aucun emprunt n'est prévu à court et moyen terme. La trésorerie actuelle permet de couvrir les besoins temporaires liés aux décalages dans le versement des subventions, évitant ainsi d'avoir recours à de nouveaux financements.

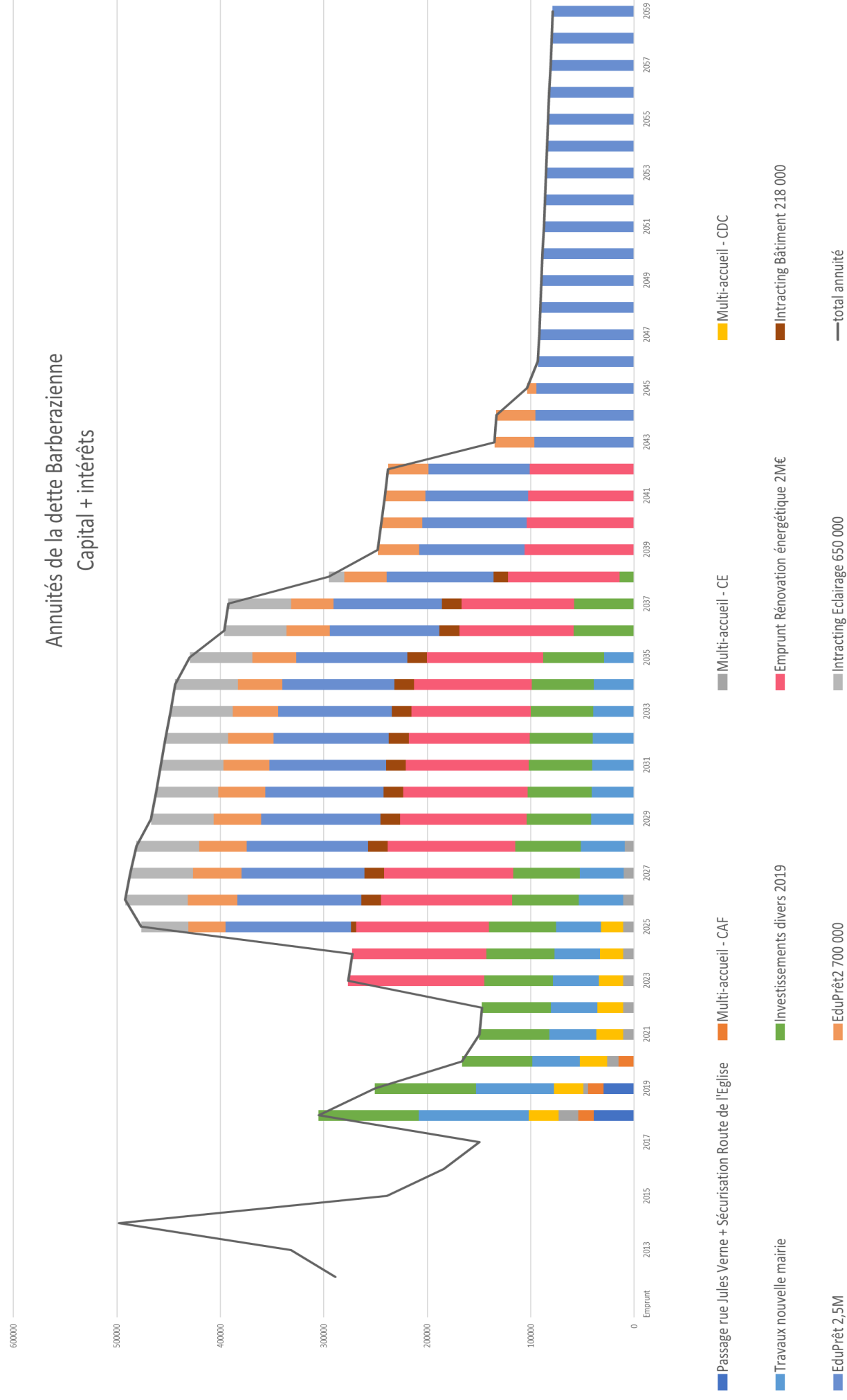
L'encours de la dette Barberazienne est détenu majoritairement par la Caisse des Dépôts et Consignations et par le Crédit Mutuel.

Zoom sur la dette au 01/01/2026 :
Taux d'intérêt moyen : 1,85%
Annuités 2026 : 497 611,17€ (dont 130 033,10€ de part d'intérêts).

Annuités de la dette

(Voir graphique page suivante)

Annuités de la dette Barberazienne
Capital + intérêts

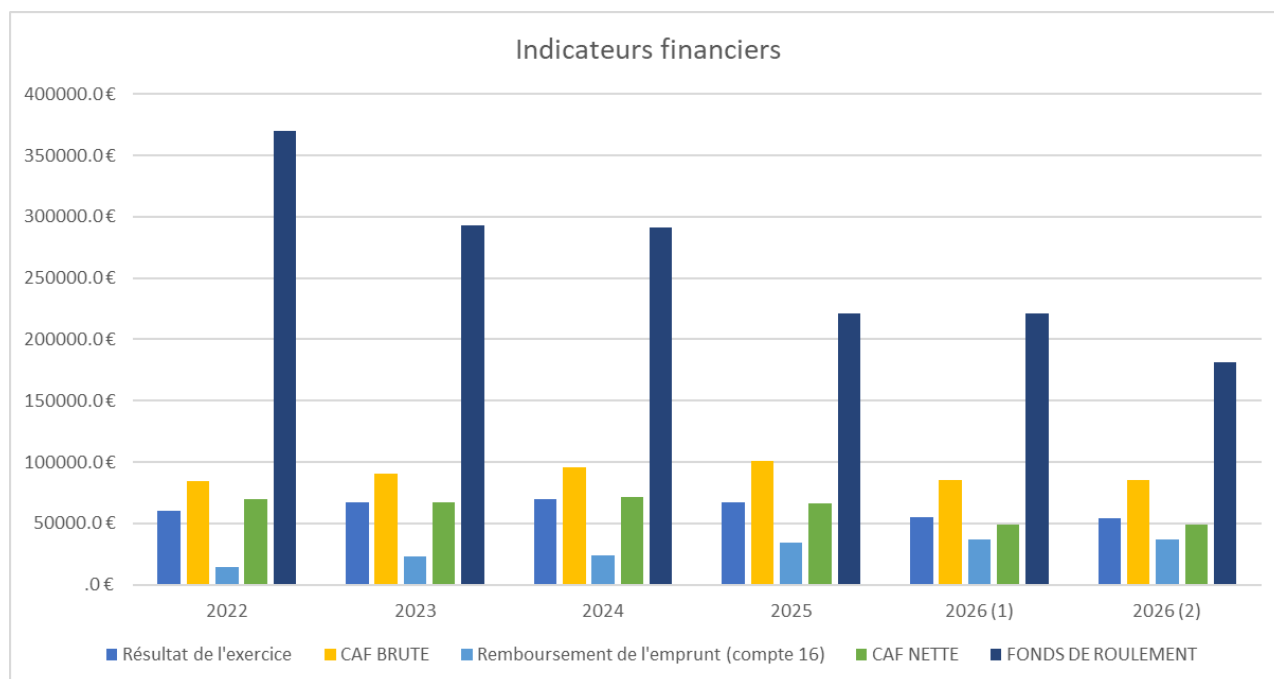


LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	2022	2023	2024	2025	2026 (1)	2026 (2)
Résultat de l'exercice	604 311 €	668 354	700 570	675 561 €	553 773 €	543 773 €
Dotation aux amortissements	242 076 €	233 359 €	254 605 €	330 000 €	300 000 €	310 000 €
Reprises sur amortissements et provisions						
CAF BRUTE	846 387 €	901 713	955 175 €	1 005 561 €	853 773 €	853 773 €
Remboursement de l'emprunt (compte 16)	145 493 €	229 762 €	239 899 €	340 000 €	368 000 €	368 000 €
CAF NETTE	700 894 €	671 951 €	715 277 €	665 561 €	485 773 €	485 773 €
FONDS DE ROULEMENT	3 702 613 €	2 933 595 €	2 916 568 €	2 213 867 €	2 213 032 €	1 813 032 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT en années	2,24	4,16	3,69	6,99	7,80	7,80

2026 (1) : Dépenses d'équipement projetées à 1,2 M€ et amortissements à 300 000 €

2026 (2) : Dépenses d'équipement projetées à 1,6 M€ et amortissements à 310 000 €



L'évolution des principaux indicateurs financiers sur la période 2022–2026 permet d'apprécier la situation globale de la collectivité dans un contexte d'évolution des charges, notamment celles liées à l'énergie, aux assurances et aux obligations réglementaires.

Capacité d'autofinancement brute

La CAF brute est la capacité de la commune à autofinancer ses investissements. Elle est calculée en ajoutant au résultat de fonctionnement les dotations aux amortissements et provisions. Elle reflète l'effort de la commune pour maintenir son patrimoine en bon état et préparer les investissements futurs tout en tenant compte des ressources générées par l'activité courante.

La CAF brute se situe à un peu plus d'1M€ en 2025, traduisant une situation financière stable en fonctionnement.

Le niveau prévu pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire équilibrée, sans tension particulière. L'évolution de la CAF brute permet ainsi d'assurer, sur l'ensemble de la période, une capacité d'autofinancement compatible avec la poursuite des investissements programmés.

Capacité d'autofinancement nette

Elle est obtenue après déduction des charges financières liées au remboursement de la dette (capital et intérêts). Elle représente les ressources disponibles pour financer des projets ou renforcer le fonds de roulement.

La capacité d'autofinancement nette demeure positive : 665 561€ en 2025 et 485 773€ prévus en 2026. Cette situation traduit la capacité de la collectivité à financer une part de ses investissements sans recours systématique à l'emprunt.

Fonds de roulement

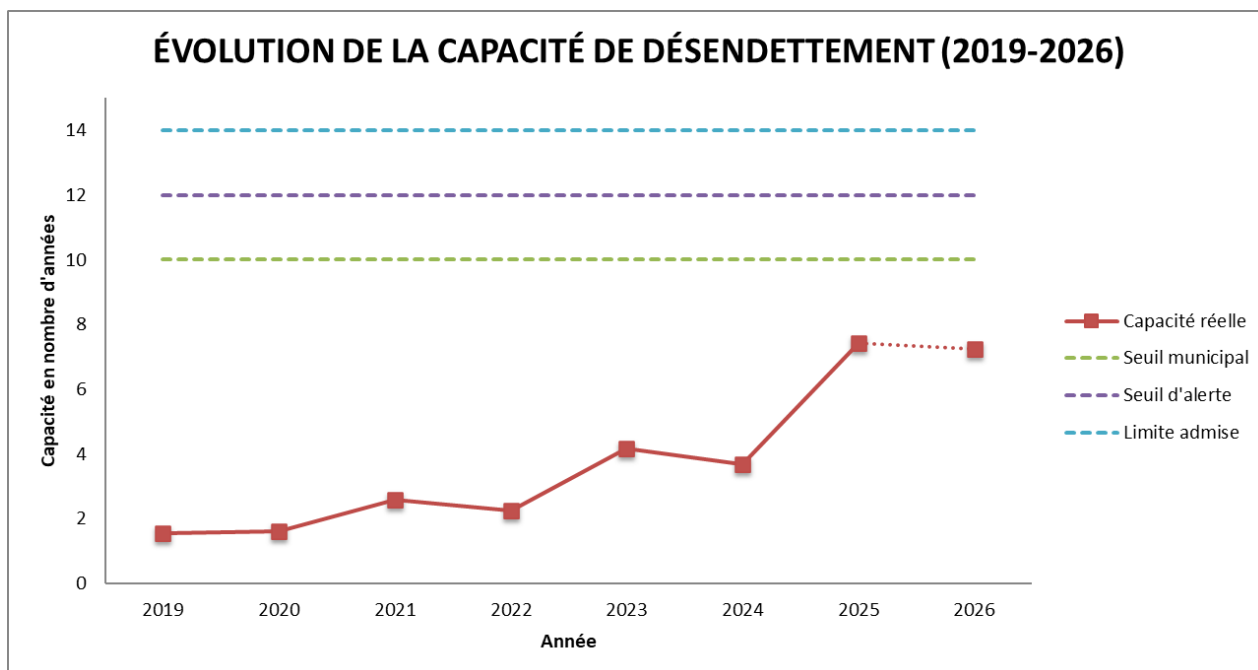
Le fonds de roulement correspond aux ressources financières disponibles après prise en compte des besoins de financement à court terme. C'est un indicateur majeur de la santé financière de la commune et de la capacité de la commune à assurer ses engagements. Il est alimenté par l'excédent de fonctionnement (résultat de l'exercice) et la CAF nette.

En 2025, il s'élève à 2,21 M€. Pour 2026, il se situera entre 1,8 et 2,2 M€, en fonction du volume d'investissement qui sera retenu.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement se situe autour de 7 années, ratio très inférieur aux seuils réglementaires d'alerte.

- < 5 ans : Situation financière saine.
- Entre 5 et 10 ans : Niveau d'endettement acceptable mais à surveiller.
- > 10-12 ans : Endettement préoccupant, la capacité à rembourser la dette est limitée.
- > 15 ans : Situation critique, risque d'insoutenabilité.



B. UNE PERSPECTIVE 2026 APPUYÉE SUR UNE GESTION MAÎTRISÉE ET DES INDICATEURS STABILISÉS

L'ensemble des indicateurs présentés dans ce document confirme une bonne situation financière, permettant à la commune de maintenir l'ensemble de ses services publics, d'assurer le financement des investissements programmés et de préserver un niveau de sécurité budgétaire garantissant la continuité de la gestion.

Le financement des opérations d'investissement repose sur une combinaison équilibrée entre épargne mobilisable et recours encadré à l'emprunt, avec des durées cohérentes avec la nature des projets réalisés. L'évolution des principaux indicateurs — résultat de fonctionnement positif, capacité d'autofinancement nette suffisante, fonds de roulement préservé et capacité de désendettement en zone favorable — confirme la possibilité de maintenir ce niveau d'investissement dans un cadre budgétaire maîtrisé.

En 2026, la collectivité peut donc poursuivre la réalisation des investissements engagés les années précédentes, notamment dans les domaines scolaires, énergétiques et patrimoniaux. Les politiques culturelles, sportives, d'animation et d'action sociale se poursuivent également dans un cadre adapté à une population estimée autour de 5 700 habitants.

Parallèlement, la commune poursuit le travail engagé sur l'optimisation des dépenses de fonctionnement, afin d'assurer la qualité du service public tout en tenant compte de l'évolution des charges obligatoires et du contexte inflationniste. Cette démarche peut intégrer, lorsque cela est pertinent, des ajustements organisationnels ou des mutualisations améliorant l'efficacité des services.

Au-delà des investissements déjà engagés dans la rénovation énergétique du patrimoine, la sobriété de gestion devient une condition structurelle de soutenabilité budgétaire, au même titre que la maîtrise de la masse salariale ou la rationalisation des achats.

Malgré l'incertitude sur l'avenir de divers financements publics, la recherche de financements extérieurs demeure un axe important, mobilisant les dispositifs de l'État, de la Région, du

Département, de l'agglomération et, lorsqu'ils sont accessibles, des programmes européens. L'appui technique de Grand Chambéry reste également utile pour accompagner les montages réglementaires et financiers les plus complexes.

Les indicateurs financiers de la commune se situent à des niveaux favorables. Ils traduisent une trajectoire budgétaire cohérente, marquée par un endettement contenu, une capacité d'autofinancement satisfaisante et un fonds de roulement préservé. Ces éléments permettent d'assurer la continuité des projets engagés et de poursuivre un développement maîtrisé et durable à l'horizon 2026, dans un cadre budgétaire sécurisé.

